

2020

Compte administratif

Saint-Martin-le-Vinoux

Présentation générale du CA

Ce compte administratif est globalement conforme au budget 2020. En raison du contexte sanitaire, il enregistre néanmoins des hausses et des baisses, à la fois en dépenses et recettes, qui ont été compensées par des produits exceptionnels (versement de la taxe d'aménagement, révision des valeurs locatives par les services fiscaux, cession d'une partie du legs Blanc)

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 121 187,65 €	6 363 312,29 €
Section d'investissement	2 650 316,21 €	2 494 764,10 €

Reports de 2019	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		2 834 070,24 €
Section d'investissement	201 441,23 €	

Restes à réaliser à reporter en 2021	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	722 032,62 €	214 300,00 €

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 121 167,65 €	9 197 382,53 €
Section d'investissement	3 573 790,06 €	2 709 064,10 €
Total cumulé	8 694 957,71 €	11 906 446,63 €

Dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2020 Crédits employés
011	Charges à caractère général	1 015 010,77
012	Charges de personnel et assimilés	2 716 254,68
014	Atténuation de produits (FPIC)	43 937,00
65	Autres charges de gestion courante	518 805,57
Total des dépenses de gestion courante		4 294 008,02
66	Charges financières	155 441,87
Total des dépenses réelles		5 321 383,48
042	Opérations de transfert entre sections	671 717,76
Total des dépenses d'ordre		671 717,76
TOTAL		5 121 167,65

■ Charges à caractère général

Le contexte sanitaire n'a pas permis la réalisation d'un certain nombre de prestations. Les services de transport et restauration scolaire ont été moins sollicités, les programmations culturelles annulées, etc. Une diminution de 96 K€ par rapport à l'année précédente est donc enregistrée malgré les dépenses supplémentaires liées au COVID.

■ Charges de personnel

La légère diminution constatée est également due aux contraintes sanitaires imposées par la pandémie, une partie des recrutements liée au fonctionnement de l'accueil de loisirs et du périscolaire n'ayant pu être réalisée.

■ Autres charges de gestion courante

L'essentiel est constitué par la subvention d'équilibre de 335 K€ versée au CCAS, à laquelle s'ajoutent les subventions versées aux associations, les indemnités de fonction des élus, les versements à divers organismes

■ Charges financières

Aucun emprunt n'ayant été contracté depuis 2010, ce chapitre est en constante diminution.

Recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2020 Crédits employés
70	Produits des services, et ventes diverses	208 513,03
73	Impôts et taxes	5 090 285,11
74	Dotations, subventions et participations	694 708,46
75	Autres produits de gestion courante	24 565,01
013	Atténuation de charges	107 569,58
Total des recettes de gestion courante		6 125 641,19
76	Produits financiers (<i>dont dette récupérable</i>)	41 760,13
77	Produits exceptionnels	193 567,94
Total des recettes réelles		6 360 969,26
042	Opérations de transfert entre sections	2 343,03
Total des recettes d'ordre		2 343,03
TOTAL des recettes de fonctionnement		6 363 312,29
Excédent de fonctionnement reporté 2019		2 834 070,24

■ Produits des services

Ce chapitre correspond essentiellement aux recettes de facturation des différents services rendus aux administrés (restauration et transport scolaires, accueil de loisirs, spectacles). On constate une diminution de près de 75 K€ de ces recettes, du fait du contexte sanitaire.

■ Impôts et taxes

Ils représentent 80% des recettes. Bien que la commune n'ait pas modifié ses taux d'imposition, on observe une nette augmentation (+200 K€) due à la campagne de revalorisation des valeurs locatives menée par les services des impôts.

■ Dotations, subventions et participations

Elles représentent 11% des recettes. Après avoir connu une baisse significative, les concours de l'Etat (DGF et DSR) se sont stabilisés. Ce chapitre est également abondé par les compensations de taxes de l'Etat, ainsi que par les aides de la CAF, de la Région...

■ Produits exceptionnels

Ils enregistrent cette année les produits de cession (vente de propriétés reçues en legs) qui expliquent l'augmentation de 148 K€, des remboursements d'assurance, des pénalités de retard de livraison, etc.

Dépenses d'investissement

Chap	Libellé	CA 2020 Mandats émis
20	Subventions d'équipement versées	33 905,00
21/23	Opérations d'équipement	2 024 396,90
Total des dépenses d'équipement		2 058 301,90
16	Emprunts et dettes assimilées	474 884,28
Total des dépenses financières		474 884,28
Total des dépenses réelles d'investissement		2 533 186,18
040	Dépenses d'ordre entre sections	2 343,03
041	Opérations patrimoniales	1 14 787,00
Total des dépenses d'investissement		2 650 316,21
Restes à réaliser (au 31/12/2020)		+ 722 032,62
Solde négatif reporté (déficit 2019)		201 441,23

- **Subventions d'équipement**
Le chapitre 20 enregistre le versement de l'AC (attribution de compensation) à la Métropole pour le transfert de compétence GEMAPI
- **Opérations d'équipement**
Les dépenses d'équipement réalisées sont conformes à celles qui avaient été budgétisées. Elles concernent essentiellement l'accueil de loisirs de Lachal, l'équipement des écoles, des cantines, des ateliers techniques, des achats de matériel informatique...
- **Emprunts et dettes**
Il s'agit du remboursement en capital de la dette, qui diminue au fil des années.
- **Restes à réaliser**
La somme des restes à réaliser concerne pour l'essentiel l'accueil de loisirs de Lachal, le reste se répartit entre les opérations d'embellissement, de l'Hôtel de ville (audit énergétique), les acquisitions diverses...

Recettes d'investissement

Chap	Libellé	CA 2020 Titres émis
Recettes d'équipement (Subventions d'investissement)		346 894,74
10	FCTVA	323 154,91
10	Taxe d'aménagement	90 575,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	778 138,29
27	Dette récupérable (part capital)	169 446,00
Total des recettes financières		1 361 314,20
Total des recettes réelles d'investissement		1 708 259,34
40	Recettes d'ordre -amortissements-	671 717,76
41	Opérations patrimoniales	114 787,00
Total des recettes d'ordre		786 504,76
Total des recettes d'investissement		2 687 336,97
Restes à réaliser 2020 (subvention CAF Lachal)		214 300

- **Subventions d'investissement**
Elles font l'objet de versements échelonnés qui s'étalent en général sur plusieurs années (jusqu'à 4 ans). En 2020, elles ont concerné essentiellement l'accueil de loisirs de Lachal (206 218 €) et l'école S.Veil (131 177 €).
- **Taxe d'aménagement**
La somme reçue en 2020 correspond au versement par la Métropole de la part communale (30%) pour les années 2015-2019, ce qui explique son montant élevé.
- **FCTVA**
C'est une dotation destinée à compenser, partiellement et à un taux forfaitaire, la charge de TVA que la commune supporte sur ses dépenses d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer. Elle est fonction des investissements de l'année précédente.
- **Dette récupérable**
Le montant indiqué correspond aux remboursements 2019 et 2020 effectués par la Métropole.

Recettes d'investissement

Chap	Libellé	CA 2020 Titres émis
Recettes d'équipement (Subventions d'investissement)		346 894,74
10	FCTVA	323 154,91
10	Taxe d'aménagement	90 575,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	778 138,29
27	Dette récupérable (part capital)	169 446,00
Total des recettes financières		1 361 314,20
Total des recettes réelles d'investissement		1 708 259,34
40	Recettes d'ordre -amortissements-	671 717,76
41	Opérations patrimoniales	114 787,00
Total des recettes d'ordre		786 504,76
Total des recettes d'investissement		2 687 336,97
Restes à réaliser 2020 (subvention CAF Lachal)		214 300

- **Subventions d'investissement**
Elles font l'objet de versements échelonnés qui s'étalent en général sur plusieurs années (jusqu'à 4 ans). En 2020, elles ont concerné essentiellement l'accueil de loisirs de Lachal (206 218 €) et l'école S.Veil (131 177 €).
- **Taxe d'aménagement**
La somme reçue en 2020 correspond au versement par la Métropole de la part communale (30%) pour les années 2015-2019, ce qui explique son montant élevé.
- **FCTVA**
C'est une dotation destinée à compenser, partiellement et à un taux forfaitaire, la charge de TVA que la commune supporte sur ses dépenses d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer. Elle est fonction des investissements de l'année précédente.
- **Dette récupérable**
Le montant indiqué correspond aux remboursements 2019 et 2020 effectués par la Métropole.